

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 4 mai 2026 à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil sis au 126, rue Brassard à Bégin.

Sont présents:

M. Dave Lapointe – conseiller au siège 1
Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2
M. Joë Laforge – conseiller au siège 3
M. Michel Bouchard – conseiller au siège 4
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5
Mme Shearon Chayer– conseillère au siège 6

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, sous la présidence du maire Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 7 avril 2026

4. Correspondance

5. Finances

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

5.2 Appropriation au fonds de roulement – remboursement de la balance d'emprunt eaux usées (09-252)

6. Direction générale et ressources humaines

6.1 Approbation du calendrier de conservation

6.2 Dépôt de la liste des achats fait dans un commerce dont un élu détient un intérêt

6.3 Rapport des formations obligatoires suivies par les élus(es)

7. Travaux publics et hygiène du milieu

7.1 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation – travaux de rapiéçage manuel et de rapiéçage mécanisé

7.2 Octroi d'un mandat à la firme Can explore- mesure de débits (poste de pompage P1)

7.3 Autorisation d'aller en appel d'offres public – travaux de chemisage-conduite d'égout rue Brassard

7.4 Acceptation d'une soumission – inspection caméra conduite d'égout rue Brassard

7.5 Acceptation d'une soumission – réfection toiture de l'hôtel de ville

8. Urbanisme et environnement

8.1 Nomination d'un comité de travail municipal – projet mine

9. Loisirs, culture et parcs

9.1 Autorisation – Parade de la Fête nationale des Québécois

9.2 Politique de soutien aux projets structurants 2026 pour améliorer les milieux de vie – autorisation de déposer une demande d'aide financière

9.3 Acceptation d'une soumission – finition intérieure – sous-sol salle communautaire

9.4 Entérinement et confirmation de la réalisation des travaux - PRIMA

10. Sécurité publique

11. Règlements

11.1 Avis de motion du projet de règlement 26- 408

11.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 26-408

12. Points d'information des conseillers

13. Divers

13.1 Résolution concernant la route d'accès et les infrastructures de la mine First Phosphate

13.2 Service de réemploi – écocentre de Saint-Ambroise - revente des produits déposés en réemploi

13.3 Demande de dons et commandites

13.4 Autorisation de dépenses – rénovation salle AFEAS

14. Période de questions

15. Clôture et levée de la séance ordinaire.

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer

APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain

IL EST RÉSOLU

26-05-079 **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 7 avril 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt de procès-verbal du 7 avril 2026 par la directrice générale et greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge

APPUYÉ PAR M. Michel Bouchard

IL EST RÉSOLU

26-05-080 **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

ATTENDU QUE le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes déjà payés et du salaire des employés et élus pour le mois d'avril 2026, et s'en déclare satisfait ;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	48 690.75 \$
Comptes déjà payés	21 149.90 \$
Salaire des employés et élus	21 384.69 \$

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE M. Dave Lapointe

APPUYÉ PAR Mme Shearon Chayer

IL EST RÉSOLU

26-05-081 **QUE** le conseil municipal approuve la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés et élus totalisant 91 225.34 \$.

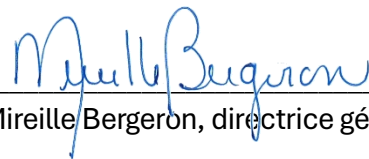
QUE ces documents soient annexés et fassent partie intégrante de ce procès-verbal.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.



Mireille Bergeron, directrice générale

5.2 Appropriation au fonds de roulement – remboursement de la balance d'emprunt eaux usées (09-252)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder au remboursement de la balance d'emprunt liée au secteur des eaux usées (emprunt n° 09-252) ;

ATTENDU QUE le montant à rembourser s'élève à 43 600 \$;

ATTENDU QUE ce remboursement peut être financé par une appropriation au fonds de roulement de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il est prévu que cette appropriation soit remboursée sur une période de cinq (5) ans, conformément aux dispositions applicables ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge
APPUYÉ PAR M. Michel Bouchard
IL EST RÉSOLU

26-05-082 **D'APPROPRIER** un montant de quarante-trois mille six cents dollars (43 600 \$) au fonds de roulement afin de procéder au remboursement de la balance d'emprunt eaux usées numéro 09-252.

QUE cette appropriation au fonds de roulement soit remboursée sur une période de cinq (5) ans, selon les modalités usuelles.

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer toutes les écritures comptables afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Approbation du calendrier de conservation

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bégin est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer
APPUYÉE PAR M. Joë Laforge
IL EST RÉSOLU

26-05-083 **D'APPROUVER** le calendrier de conservation déposé par la directrice générale conformément à l'article 7 de la Loi sur les archives ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier à *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* pour et au nom de la Municipalité de Bégin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt de la liste des achats fait dans un commerce dont un lu détient un intérêt

Il est donné avis du dépôt de la liste des achats effectués par la municipalité auprès d'un commerce dans lequel un membre du conseil détient un intérêt, conformément aux dispositions de l'article 305 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La liste détaillée des achats, indiquant la nature des biens ou services, les montants et la période visée, est déposée lors de la présente séance et demeure disponible pour consultation par les citoyennes et citoyens, selon les modalités prévues par la loi.

6.3 Rapport des formations obligatoires suivies par les élus(es)

Formation obligatoire en administration municipale

La greffière-trésorière informe le conseil que M. Joë Laforge a complété la formation obligatoire en administration municipale le 18 avril 2026, conformément au Règlement sur la formation en matière d'administration municipale (M-22.1, r.0.1). La déclaration écrite de l'élue a été reçue le 18 avril 2026.

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation – travaux de rapiéçage manuel et de rapiéçage mécanisé

SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

26-05-084 **D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Mireille Bergeron, à :

- Procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage manuel pour un minimum de 50 tonnes tel que prévu au

règlement portant sur la gestion contractuelle de la municipalité et au budget 2026.

- Procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage mécanisé pour un minimum de 300 tonnes tel que prévu au règlement portant sur la gestion contractuelle de la municipalité et au budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Octroi d'un mandat à la firme Can explore – mesure de débits (poste de pompage P1)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la firme Can explore pour la réalisation de travaux de mesure de débits au poste de pompage P1 ;

ATTENDU QUE l'offre de service porte le numéro O-26-A711, datée du 9 avril 2026, pour un montant de 21 700 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE ces travaux sont requis afin d'assurer un suivi adéquat du fonctionnement du poste de pompage ;

ATTENDU QU'un financement est disponible à même le surplus accumulé de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer

APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain

IL EST RÉSOLU

26-05-085

D'OCTROYER un mandat à la firme Can explore pour la réalisation des travaux de mesure de débits au poste de pompage P1, conformément à l'offre de service n° O-26-A711, datée du 9 avril 2026, au montant de 21 700 \$, plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même le surplus accumulé de la Municipalité ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Autorisation d'aller en appel d'offres public – travaux de chemisage – conduite d'égout rue Brassard

SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard

APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain

IL EST RÉSOLU

26-05-086

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Mireille Bergeron, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de chemisage pour la conduite d'égout rue Brassard tel que prévu au règlement portant sur la gestion contractuelle de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Acceptation d'une soumission – inspection caméra conduite d'égout rue Brassard

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission de NCS Inc. pour procéder à l'inspection par caméra du sanitaire situé sur la rue Brassard ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge

APPUYÉ PAR M. Dave Lapointe

IL EST RÉSOLU

26-05-087 **D'ACCEPTER** la soumission datée du 16 avril 2026, au montant de 2 028.50 \$, plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même l'aide financière de la TECQ ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Acceptation d'une soumission – réfection toiture de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission de Les Constructions Laroche Inc. pour procéder à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard

APPUYÉ PAR Mme Shearon Chayer

IL EST RÉSOLU

26-05-088 **D'ACCEPTER** la soumission datée du 23 avril 2026, au montant de 58 721.30 \$, plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même l'aide financière de la TECQ ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Formation d'un comité de travail – projet mine First Phosphate

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire faciliter le travail relié à l'implantation de la mine First Phosphate sur son territoire ;

ATTENDU QUE pour se faire le conseil municipal aimerait constituer un comité de travail qui pourra aussi s'adjoindre des consultants au besoin pour les conseillers dans ce type de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge

APPUYÉ PAR M. Dave Lapointe

IL EST RÉSOLU

26-05-089 **QUE** le conseil municipal nomme les personnes suivantes sur le comité :

- Maire de Bégin – M. Gérald Savard
- Conseiller siège #1 – M. Dave Lapointe
- Conseillère siège #2 – Mme Caroline Audet
- Conseiller siège #5 – M. Alexandre Germain
- Conseiller siège #6 – Mme Shearon Chayer
- Directrice générale – Mme Mireille Bergeron
- Directrice adjointe de la MRC du Fjord – Mme Josianne Pelosse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 LOISIRS, CULTURE ET PARCS

9.1 Autorisation – Parade de la Fête nationale des Québécois

SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Shearon Chayer
IL EST RÉSOLU

26-05-090 **D’AUTORISER** la CAIR et son comité de mobilisation à tenir le défilé de la Saint-Jean-Baptiste dans les rues de la municipalité le 23 juin prochain.

QUE le conseil municipal souhaite à toute l’organisation un bon succès dans la tenue de cet événement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9.2 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – autorisation de déposer une demande d’aide financière

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution du conseil municipal accompagnant le dépôt de projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Travaux local AFEAS » a été présenté au conseil municipal par la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec le projet ci-haut mentionné et qu’il est essentiel à la réussite des projets d’animation et de développement de son milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s’engage à fournir une mise de fonds de 5 000 \$ le tout correspondant à plus que la part du milieu exigé par la Politique de soutien ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard
APPUYÉ PAR M. Dave Lapointe
IL EST RÉSOLU

26-05-091 **DE** permettre que le projet « Travaux local AFEAS » soit déposé conformément aux exigences de la MRC.

DE désigner Mme Isabelle Audet, adjointe administrative, en tant que responsable du projet et autoriser Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d’entente avec la MRC.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9.3 Acceptation d’une soumission – finition intérieure

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission de Les Constructions Laroche Inc. pour procéder à la réfection de la toiture de l’hôtel de ville ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

26-05-092 **D'ACCEPTER** la soumission datée du 23 avril 2026, au montant de 8 061.50 \$, plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à le surplus accumulé et une aide financière du fonds PSPS de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Entérinement et confirmation de la réalisation des travaux – PRIMA - Reddition de comptes finale

Programme PRIMA – Construction d'un patio à la salle communautaire

ATTENDU QUE la Municipalité de Bégin a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMA (Programme d'infrastructures municipales pour les aînés) pour le projet de construction d'un patio à la salle communautaire ;

ATTENDU QUE ladite demande a été acceptée et qu'une aide financière a été accordée pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la construction du patio à la salle communautaire ont été réalisés conformément aux plans, devis et objectifs du programme PRIMA ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire une reddition e comptes finale confirmant la réalisation complète des travaux afin de se conformer aux exigences du programme ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer

APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain

IL EST RÉSOLU

26-05-093 **D'ENTÉRINER ET DE CONFIRMER** que les travaux visés par la reddition de comptes finale du projet PRIMA – Construction d'un patio à la salle communautaire ont été réalisés à la satisfaction de la Municipalité de Bégin et de conformément aux modalités du programme PRIMA ;

D'ATTESTER que les dépenses inscrites à la reddition de comptes finale sont conformes aux travaux effectivement réalisés et qu'elles sont appuyées par les pièces justificatives requises ;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document requis et à transmettre la reddition de comptes finale ainsi que la présente résolution au ministère concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 RÈGLEMENTS

11.1 Avis de motion du projet de règlement 26-408

Conformément aux dispositions du code municipal, M. Michel Bouchard donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 26-408 ayant pour objet la Gestion contractuelle de la municipalité de Bégin.

M. Michel Bouchard dépose le projet du règlement 26-408 portant sur la Gestion contractuelle de la municipalité de Bégin.

11.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 26-405

Conformément aux dispositions de la Loi, M. le Maire, Gérald Savard demande à la directrice générale et greffière trésorière, Mme Mireille Bergeron de présenter le projet de règlement numéro 26-408, ayant pour objet la gestion contractuelle de la municipalité de Bégin.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Messieurs et Mesdames les conseillers et conseillères informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois d'avril 2026.

13 DIVERS

13.1 Résolution concernant la route d'accès et les infrastructures de la mine First Phosphate

CONSIDÉRANT le projet de développement minier de First Phosphate sur le territoire de Bégin ;

CONSIDÉRANT la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, qui reconnaît l'importance de structurer le développement autour des milieux de vie existants, de consolider les cœurs villageois et de favoriser un aménagement qui bénéficie directement aux collectivités locales ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec encourage, dans ses politiques de développement régional et territorial, la maximisation des retombées économiques locales liées aux projets majeurs, incluant les projets de mise en valeur des ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT que les infrastructures associées à des projets structurants doivent contribuer à la diversification économique, au maintien et au développement des services de proximité ainsi qu'à l'attractivité résidentielle des municipalités ;

CONSIDÉRANT les impacts économiques, sociaux et territoriaux qu'un tel projet est susceptible de générer pour la municipalité de Bégin ;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que les infrastructures liées au projet minier contribuent de manière directe et durable au développement économique et résidentiel de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le tracé de la route d'accès pour les travailleurs au projet minier constitue un levier stratégique pour assurer des retombées positives pour la population et les entreprises locales ;

CONSIDÉRANT qu'une route d'accès pour les travailleurs passant par le cœur du village de Bégin favoriserait l'achalandage, la vitalité du milieu, le maintien et le développement des services, ainsi que l'attractivité résidentielle de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les orientations gouvernementales du Québec visant à maximiser les retombées économiques locales des projets de mise en valeur des ressources naturelles, notamment par l'implantation d'infrastructures stratégiques à proximité des collectivités concernées ;

CONSIDÉRANT que l'implantation sur le territoire de Bégin des bâtiments et infrastructures liés au projet minier, incluant notamment le concentrateur, constitue un levier majeur pour la création d'emplois, le développement économique local et l'essor du secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT que la localisation de ces installations industrielles sur le territoire municipal de Bégin est cohérente avec les principes de développement régional équilibré, de vitalité des milieux de vie et de retombées structurantes pour les communautés locales, tels que promus par le gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer

APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain

IL EST RÉSOLU

26-05-094 **QUE** le conseil municipal de Bégin statue qu'il est impératif que le projet de mine de First Phosphate priorise le développement d'une route d'accès pour les travailleurs passant par le cœur du village de Bégin ;

1. **QUE** cette orientation soit reconnue comme essentielle afin d'assurer le développement économique et résidentiel de la municipalité ;
2. **QUE** le conseil municipal affirme que cette option permettra de générer des retombées économiques importantes et durables pour la population ainsi que pour les entreprises de services implantées sur le territoire de Bégin ;
3. **QUE** la présente résolution soit transmise à First Phosphate, aux instances gouvernementales concernées ainsi qu'à tout autre organisme pertinent.

QUE le conseil municipal de Bégin statue qu'il est impératif que les bâtiments et infrastructures reliés au projet de mine de First Phosphate, incluant notamment le concentrateur, soient implantés sur le territoire de la municipalité de Bégin, afin d'assurer des retombées économiques, sociales et territoriales maximales pour la population et les entreprises locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Service de réemploi – Écocentre St-Ambroise – revente des produits déposés en réemploi

ATTENDU QUE l'écocentre Saint-Ambroise offre un service de réemploi visant à prolonger la durée de vie des objets et à réduire les matières envoyées à l'enfouissement ;

ATTENDU QUE la mise en place d'une tarification sous forme de contribution volontaire favorise l'accessibilité et encourage la participation citoyenne ;

ATTENDU QUE les revenus générés par la revente des objets issus du réemploi peuvent contribuer à diminuer les coûts d'opération de l'écocentre ou à aider une organisation desservant les municipalités de Bégin, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bégin souhaite soutenir les initiatives de réduction, réutilisation et valorisation des matières résiduelles ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain

APPUYÉ PAR M. Dave Lapointe

IL EST RÉSOLU

26-05-095 **QUE** la tarification des objets déposés pour le réemploi soit établie sous forme de don volontaire, laissé à la discrétion des usagers ;

QUE les revenus provenant de la revente de ces objets soient versés, pour l'année 2026 seulement, à une organisation desservant les municipalités de Bégin, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget.

QUE, pour les années subséquentes, la répartition des revenus soit réévaluée en fonction des sommes recueillies ;

ET QUE cette approche soit encouragée dans une perspective de développement durable et de sensibilisation citoyenne à la réduction des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Demande de dons et commandites

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de dons de la part de la ville d'Alma pour la Société canadienne du cancer ;

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer

APPUYÉE PAR M. Joë Laforge

IL EST RÉSOLU

26-05-096 **QUE** le conseil municipal de Bégin autorise la directrice générale à procéder à un don d'une valeur maximale de 200 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre du relais pour la vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Autorisation de dépenses – rénovation salle AFEAS

CONSIDÉRANT Qu'une infiltration d'eau est survenue à nouveau dans la salle située au sous-sol de la salle communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation nécessite des réparations rapides afin d'éviter la détérioration des installations et la poursuite des rénovations afin que la salle soit enfin prête pour accueillir l'AFEAS ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale est actuellement autorisée à engager des dépenses jusqu'à concurrence de 5 000 \$ sans approbation préalable du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux requis pourraient excéder ce montant ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain

APPUYÉ PAR M. Michel Bouchard

IL EST RÉSOLU

26-05-097 **D'AUTORISER** la direction générale à engager les dépenses nécessaires pour effectuer les réparations requises à la salle située au sous-sol de la salle communautaire en raison de l'infiltration d'eau ;

DE fixer un montant maximal de 20 000 \$ pour la réalisation de ces travaux.

QUE la direction générale soit autorisée à mandater les fournisseurs et entrepreneurs requis pour procéder aux réparations dans les meilleurs délais.

QUE les dépenses soient imputées au poste budgétaire appropriés et à la demande d'aide financière dans le cadre du fonds PSPS de la MRC du Fjord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h10. Deux (e) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h13.

15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26-05-098 Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par _M. Joë Laforge et résolu que la séance soit levée à 20h14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Gérald Savard
Maire



Mme Mireille Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière